

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Brunswick
E2L 2B9

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works Government Services Canada- Bid
Receiving / Réception des soumissions
189 Prince William Street
Room 405
Saint John
New Bruns
E2L 2B9

Title - Sujet RCMP NB, Property Mgmt/Project Del.	
Solicitation No. - N° de l'invitation E0225-150875/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client R.072478.001	Date 2014-12-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWB-007-3503	
File No. - N° de dossier PWB-4-37097 (007)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-07	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ellis-Herring , Alison PWB	Buyer Id - Id de l'acheteur pwb007
Telephone No. - N° de téléphone (506) 636-3908 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 636-4376
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0225-150875/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.072478.001

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

PWB-4-37097

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwb007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette modification de l'invitation numéro trois (3) est soumise et comprend la modification numéro trois (3) suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des document de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Addenda no. 3

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Référence – Annexe A – Énoncé des travaux, pages 35 à 116 et Demande de propositions (DP), Partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, section II – Soumission financière :

Barème de prix 1 :

Pour chaque description de service, on indique dans l'énoncé des travaux un nombre d'heures et le coût. À quoi ce nombre d'heures et ces coûts font-ils référence? Devons-nous en faire mention dans la soumission et si oui, comment?

R1 Les heures et les coûts indiqués dans la liste de vérification de l'Énoncé des travaux ne s'appliquent pas et ne devraient pas être utilisés pour la préparation de la soumission.

Q2 Demande de propositions (DP), Partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, section II – Soumission financière :

En ce qui concerne les articles 2.1 et 2.2, la DP précise que le taux horaire pour les services d'exécution (évalué à 4 000?) doit être multiplié par un taux. En quoi cela est-il différent des services requis mentionnés dans le barème de prix 2?

R1 Le barème de prix 1 concerne les taux fermes visant l'entretien préventif conformément à l'Énoncé des travaux et le barème de prix 2 vise les Services de réalisation des projets qui, conformément au point 1.5 de l'Énoncé des travaux inclut, les services de livraison du locataire, les réparations mineures de moins de 5 000 \$ et les réparations d'urgence.

2. DOCUMENT DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

.1 Partie 1- Renseignements généraux

2.2. Sommaire

SUPPRIMER « Tout contrat subséquent sera d'une durée d'un (1) an. Le Canada se réserve le droit irrévocable de prolonger la durée du contrat de quatre (4) périodes optionnelles de trois (3) mois. »

ET REMPLACER PAR « Tout contrat subséquent sera d'une durée d'un (1) an. Le Canada se réserve le droit irrévocable de prolonger la durée du contrat de trois (3) périodes optionnelles d'un (1) mois. »

.2 Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions

Section II – Soumission financière

SUPPRIMER la Section II – Soumission financière en entier.

REPLACER par la Section II révisée ci-jointe – Soumission financière datée du 15 décembre 2014.

Remarque : La Section II – Soumission financière datée du 15 décembre 2014 jointe à cette modification est la Section II – Soumission financière qui **DOIT** être jointe à votre soumission. La non-conformité à cette exigence rendra la soumission non recevable.

.3 Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

SUPPRIMER le point 8 « Le soumissionnaire doit être une société certifiée ISO 9001 ».

.4 Partie 6 – Clauses du contrat subséquent

6.4.2 Option de prolongation du contrat

SUPPRIMER « L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus quatre (4) périodes supplémentaires de trois (3) mois chacune, selon les mêmes conditions. »

ET REPLACER PAR « L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (3) périodes additionnelles d'un (1) mois chacune, selon les mêmes conditions et aux mêmes prix. »

3. ÉNONCÉ DES TRAVAUX

.1 Section 1, point 4 – Qualifications de la main-d'œuvre

SUPPRIMER le point 4.1.1 « L'entrepreneur doit être une société certifiée ISO 9011. »

.2 Section 1, article 6 – Appels de service

.1 SUPPRIMER le point 6.2 en entier **ET LE REPLACER PAR** le point 6.2 révisé suivant :

6.2 Le niveau de priorité des appels sera établi par les opérateurs du Centre national d'appels de service de TPSGC. TPSGC et l'entrepreneur établiront un délai de réponse approprié en fonction de facteurs tels que l'emplacement de l'immeuble (en milieu urbain) et les activités des locataires. Les trois niveaux de priorité des appels de service sont les suivants :

- Urgence pressante : il faut corriger immédiatement une défaillance ou une panne, qui pourrait mettre en danger les locataires, le grand public et l'environnement et entraîner la fermeture de l'installation, l'interruption des activités et un manque à gagner pour les locataires;

- Urgence : il faut corriger immédiatement une défaillance ou une panne pour réduire les risques ou les inconvénients pour les locataires, le grand public, l'environnement ou les installations; et
- Demande de routine : il s'agit de tous les autres problèmes, par exemple les défaillances ou les pannes, qui ne nuisent pas aux opérations actuelles ou qui ne représentent pas un danger pour les locataires, le grand public, l'environnement ou l'installation.

Priorité éloigné	Milieu urbain	Milieu
Urgence pressante sur les lieux 1 heure	30 minutes	
Urgence sur les lieux 24 heures	60 minutes	
Demande de routine (durant les heures de bureau 7 h à 16 h 30) 24 heures	4 heures	
Demande de routine (après les heures de bureau)	Avant midi le lendemain	Avant 16 h 30 le lendemain

.2 AJOUTER le nouveau point 6.3 suivant :

6.3 À la discrétion de TPSGC, selon les critères suivants :

- Milieu urbain : Le personnel ou un sous-traitant de l'entrepreneur est présent dans la collectivité, la ville ou le village et peut intervenir en cas d'urgence dans les immeubles, dans les délais prescrits.
- Milieu éloigné : Le personnel de l'immeuble travaille à plus de 30 minutes de ce dernier, et l'entrepreneur doit prendre à l'avance des dispositions particulières pour répondre aux urgences dans les délais prescrits.

.3 Section 1 – article 29, Contrôle de la qualité de l'entrepreneur

Point 29.3

SUPPRIMER « En plus d'être soumis à ces évaluations internes, le système de gestion de la qualité de l'entrepreneur doit être vérifié de façon régulière par le registraire ISO de l'entrepreneur, qui est un registraire tiers agréé provenant de l'extérieur. TPSGC peut

Solicitation No. - N° de l'invitation
E0225-150875/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwb007

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.072478.001

File No. - N° du dossier
PWB-4-37097

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

également effectuer d'autres types d'évaluations externes, dont des évaluations de contrôle de la qualité. »

ET REMPLACER PAR « En plus d'être soumis à ces évaluations internes, TPSGC peut également effectuer d'autres types d'évaluations externes, dont des évaluations de contrôle de la qualité ».

Section II: Soumission financière – *RÉVISÉ – LE 15 DÉCEMBRE 2014*

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec le barème de prix décrit ci-dessous. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Chaque article précisé dans les barèmes de prix comprend les salaires, les frais de déplacement, les allocations, la surveillance, les responsabilités en tant qu'employeur, les assurances et l'utilisation d'outils, les frais généraux, les bénéfices et toute autre obligation financière.

Les barèmes de prix ci-dessous s'appliqueront pour les périodes optionnelles.

Si le contrat doit être réduit parce que les services d'entretien ne sont plus requis dans un immeuble (pour des raisons de compressions, de démolition ou autres), le coût mensuel de l'immeuble visé sera déduit du montant du contrat pour le reste de la période contractuelle.

Barème de prix 1 – Prix fermes

ARTICLE	SERVICE	Unité de mesure	Quantité (A)	Période	
				Prix de lot ferme (B)	Prix calculé (AxB)
1.1	Administration du contrat	Mensuel	12	_____ \$	_____ \$
1.2	Entretien préventif (annexe A, pages 29-50) pour 29 installations (voir le barème A)	Mensuel	12	_____ \$	_____ \$
1.3	Entretien préventif (annexe A, pages 51-55) pour 29 installations (voir le barème A)	Trimestriel	4	_____ \$	_____ \$
1.4	Entretien préventif (annexe A, pages 56-62) pour 29 installations (voir le barème A)	Biannuel	2	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
E0225-150875/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwb007

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.072478.001

File No. - N° du dossier
PWB-4-37097

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.5	Entretien préventif (annexe A, pages 63-125) pour 29 installations (voir le barème A)	Annuel	1	_____ \$	_____ \$
-----	--	--------	---	----------	----------

Barème de prix 1 : total _____ \$

Barème de prix 2 – Services d'exécution de projet

Période					
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016					
ARTICLE	SERVICE	Unité de mesure	Quantité estimée*	Taux horaire ferme	Prix calculé (AxB)
			(A)	(B)	
2.1	Taux horaire pour les services d'exécution de projet durant les heures régulières de travail	Horaire	4000	_____ \$	_____ \$
2.2	Taux horaire pour les services d'exécution de projet en dehors des heures régulières de travail (y compris la fin de semaine et les jours fériés)	Horaire	500	_____ \$	_____ \$
Barème de prix 2 : total					_____ \$

Barème de prix 3 – Matériel et sous-traitance

Période					
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016					

Solicitation No. - N° de l'invitation
E0225-150875/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwb007

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.072478.001

File No. - N° du dossier
PWB-4-37097

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ARTICLE	SERVICE	Estimation des dépenses*	Pourcentage de majoration	Prix calculé***
3.1	Le coût de tous les produits et de tout le matériel sera facturé au prix du gros de l'entrepreneur, soit 125 000,00 \$, plus un pourcentage de majoration. L'entrepreneur doit fournir un pourcentage de majoration dans sa soumission.	125 000,00\$	_____ %	_____ \$
3.2	Toutes les heures et tout le matériel des sous-traitants, estimés à 125 000,00\$, plus un pourcentage de majoration. L'entrepreneur doit fournir un pourcentage de majoration dans sa soumission.	125 000,00 \$	_____ %	_____ \$
Barème de prix 3 : total				_____ \$

*La quantité et les dépenses estimées sont indiquées à des fins d'évaluation seulement.

**Pour établir le prix calculé pour les produits et le matériel/les heures et le matériel des sous-traitants, il faut additionner la majoration indiquée et les dépenses totales estimatives (par exemple : dépenses estimatives de 500 \$; majoration indiquée de 10 % = 500 \$ [500 \$ x 10 %] = 550 \$). Les dépenses estimatives sont fournies aux fins d'évaluation uniquement.

PRIX TOTAL DE LA PROPOSITION ÉVALUÉE

Somme de l'établissement des prix

Barème de prix 1 : total _____ \$ +

Barème de prix 2 : total _____ \$ +

Barème de prix 3 : total _____ \$ =

Prix total de la proposition pour l'évaluation = _____ \$

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.